Bruges

Centre Communal d'Action Sociale

Le 17/09/2026
DEC-2026-09-07
PTO/Centre juridique/GA.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263300741-20260917-DEC-2026-09-07-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2026
Publication : 02/10/2026

DÉCISION

VU la délibération n°2026.02.03 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 16 avril 2026, reçue à la Préfecture de la Gironde le 20 avril 2026, concernant les délégations de pouvoir accordées au Président du CCAS dans le cadre de l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU l'arrêté n°2026-PERM-03 du Président du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Bruges du 17 avril 2026, reçu à la Préfecture de la Gironde le 20 avril 2026, portant délégation de fonction à Madame Sabrina JUNQUA, Vice-présidente du CCAS,

CONSIDÉRANT que le CCAS de Bruges a sollicité l'**Association COMPAGNIE THÉÂTRALE ET MUSICALE JA-BERT,** dont le siège social est situé Place de l'église 33520 BRUGES, représentée par Jacques PRIAM en sa qualité de Président, pour l'organisation de l'animation musicale « Féérie d'opérettes et de variétés françaises » qui se déroulera le 6 octobre 2026 au sein de la Résidence Autonomie « Le Sourire »,

Le Président du CCAS DÉCIDE,

- **De signer** le contrat de prestation avec l'**Association COMPAGNIE THÉÂTRALE ET MUSICALE JA-BERT** (SIRET 385 346 275 00014) pour l'organisation de l'animation musicale « Féérie d'opérettes et de variétés françaises » le 6 octobre 2026 au sein de la Résidence Autonomie « Le Sourire ».

- **De payer** sur présentation d'une facture, la somme totale de **300,00€ TTC (non-assujetti à TVA)** au titre de la prestation.

La dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Président du CCAS
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - 33520 BRUGES -

Sabrina JUNQUA

Hôtel de Ville - Avenue Charles de Gaulle - 33523 Bruges Cedex
Tél : 05 56 16 80 80 - Fax : 05 56 16 80 99 - www.mairie-bruges.fr